

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2012

Page 1 sur 14

Date de révision :

01.30.2025

Rhino Extreme HP 11-50 Resin

SECTION 1 : Identification**Identificateur du produit**

Nom du produit : Rhino Extreme HP 11-50 Resin

Code produit : 60054

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes : SYSTÈME D'ÉLASTOMÈRE DE PULVÉRISATION DE POLYUREA - Composant de résine

Utilisations déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Détails du fabricant ou fournisseur

Fabricant :

États-Unis

Rhino Linings Corporation
9747 Businesspark Avenue
San Diego, CA 92131
858-450-0441
www.rhinolinings.com

Ligne d'urgence :

Canada

CANUTEC

613-996-6666 (24/7)

SECTION 2 : Identification de danger**Classification SGH :**

Toxicité aiguë (dermique) catégorie 4

Toxicité orale aiguë catégorie 4

Corrosion de la peau, catégorie 1C

Lésions oculaires graves, catégorie 1

Toxicité spécifique pour les organes cibles - exposition répétée, catégorie 2

Danger de toxicité aquatique aiguë, catégorie 2

Danger de toxicité aquatique chronique, catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2012

Page 2 sur 14

Date de révision :

01.30.2025

Rhino Extreme HP 11-50 Resin

Mentions d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
- H318 Provoque des lésions oculaires graves
- H373 Peut endommager les organes suite à une exposition prolongée ou répétée.
- H302 Nocif en cas d'ingestion
- H312 Nocif en contact avec la peau
- H401 Toxique pour les organismes aquatiques
- H411 Toxique pour la vie aquatique avec des effets de longue durée

Déclarations de mise en garde :

- P201 Obtenir des instructions spécifiques avant l'utilisation
- P202 Ne pas manipuler avant que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises
- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P264 Bien se laver la zone exposée de la peau après utilisation.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P273 Éviter de libérer dans l'environnement
- P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.
- P303+P361+P353 SI SUR LA PEAU (ou sur les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou prendre une douche.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.
- P321 Traitement spécifique (voir les Sections 4 à 8 de cette FDS et toute information supplémentaire sur l'étiquette du produit).
- P363 Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la placer dans une position confortable pour lui permettre de respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, et si elles sont faciles à enlever. Continuer à rincer
- P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
- P391 Ramasser les déversements
- P405 Stocker dans un endroit fermé à clé
- P501 Éliminer le contenu et les conteneurs conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Dangers non classés par ailleurs :

Ce produit contient de la diéthyltoluènediamine (DETDA). Cela peut provoquer la formation de méthémoglobine, entraînant une réduction de la capacité du sang à transporter l'oxygène; les symptômes peuvent inclure une cyanose. Administrer immédiatement de l'oxygène si la victime devient bleue (lèvres, oreilles, ongles). Étant donné que la réversion de la méthémoglobine en hémoglobine se produit spontanément après la fin de l'exposition, les degrés modérés de cyanose doivent être traités uniquement par des mesures de soutien.

SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

Identification	Nom	Poids %
----------------	-----	---------

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2012

Page 3 sur 14

Date de révision :

01.30.2025

Rhino Extreme HP 11-50 Resin

Numéro CAS : 9046-10-0	Poly(propylène glycol) bis (éther 2-aminopropylique)	70-90
Numéro CAS : 68479-98-1	diéthylméthylbenzènediamine	15-25
Numéro CAS : 64852-22-8	Glyceryl poly(oxypropylene) Triamine	5-15
Numéro CAS : 280-57-9	1,4-Diazabicyclooctane	0.1-1

Informations supplémentaires :

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de chaque ingrédient peuvent être conservés en tant qu'informations commerciales confidentielles (CBI). Tout ingrédient non divulgué dans cette section peut avoir été jugé non dangereux pour la santé ou l'environnement, ou il peut être présent à un niveau inférieur à son seuil de divulgation.

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Notes générales :

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après inhalation :

En cas d'inhalation, amener la personne à l'air frais et la placer dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir la personne au repos. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Si la respiration est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas de symptômes respiratoires, consulter un médecin.

Après un contact avec la peau :

Le traitement est urgent. Obtenir un traitement médical d'urgence. Enlever les vêtements et les souliers contaminés. Rincer la peau à grande eau [douche] pendant plusieurs minutes. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

Après un contact avec les yeux :

Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau tiède qui s'écoule doucement pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Protéger l'œil non exposé. Obtenir immédiatement des soins médicaux, de préférence d'un ophtalmologiste.

Après ingestion :

En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf indication contraire d'un médecin ou d'un centre antipoison. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. En cas de vomissements spontanés, placer sur le côté gauche avec la tête baissée pour empêcher l'aspiration de liquide dans les poumons. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes et effets aigus :

L'exposition cutanée peut entraîner des rougeurs, des douleurs, des brûlures, une inflammation et des lésions tissulaires. L'exposition oculaire peut entraîner une irritation, des rougeurs, des douleurs, une inflammation, des démangeaisons, des brûlures, des larmoiements, des lésions cornéennes et une perte de vision. L'exposition par inhalation peut entraîner une toux, un mal de gorge, une sensation de brûlure et un essoufflement. L'exposition par ingestion peut entraîner des brûlures de la bouche et de la gorge,

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2012

Page 4 sur 14

Date de révision :

01.30.2025

Rhino Extreme HP 11-50 Resin

des douleurs abdominales, une sensation de brûlure dans la gorge et la poitrine, des nausées, des vomissements, un choc ou un collapsus.

Symptômes et effets retardés :

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration, temps de contact).

Peut endommager les organes en cas d'exposition prolongée ou répétée. Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration, temps de contact).

Les symptômes d'exposition peuvent être retardés.

Soin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement spécifique :

En cas de contact avec les yeux, consulter rapidement un médecin tout en poursuivant le rinçage.

En cas de contact avec la peau, consultez rapidement un médecin tout en poursuivant le rinçage.

En cas d'ingestion, consultez rapidement un médecin.

Notes pour le médecin :

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Brouillard/brume d'eau, dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou mousse résistante à l'alcool.

Agents d'extinction inappropriés :

Ne pas utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermique peut produire des fumées et des gaz irritants et toxiques.

Équipements de protection particuliers des pompiers :

Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque intégral fonctionnant en mode de pression positive.

Précautions particulières :

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les fumées/gaz/brouillards/aérosols/vapeurs/poussières. Éloigner les conteneurs de la zone d'incendie si cela peut être fait en toute sécurité. Utiliser de l'eau pulvérisée/du brouillard pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Éviter le ruissellement inutile des produits d'extinction qui peuvent provoquer une pollution.

SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Évacuer le personnel non nécessaire. Ventiler la zone. Éteindre toutes les sources d'inflammation. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé (voir la Section 8). Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les brouillards, vapeurs, poussières, fumées et aérosols. Ne pas marcher sur le produit déversé. Se laver soigneusement après toute manipulation du produit.

Précautions environnementales :

Empêcher toute fuite ou tout déversement supplémentaire si cela peut se faire en toute sécurité. Empêcher d'atteindre les égouts, les canalisations et les cours d'eau. Les rejets dans l'environnement doivent être évités.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2012

Page 5 sur 14

Date de révision :

01.30.2025

Rhino Extreme HP 11-50 Resin

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou le produit renversé à moins de porter des vêtements de protection individuelle appropriés. Arrêter la fuite si cela peut être fait sans risque. Contenir et recueillir le déversement et placer dans un conteneur approprié en vue de l'élimination. Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables (voir la Section 13).

Référence à d'autres sections :

Pour l'équipement de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination, voir la Section 13.

SECTION 7 : Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Utiliser un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Empêcher le contact avec la peau. N'entre pas dans les yeux. À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. N'ajoutez pas d'eau au produit corrosif. S'il est nécessaire de mélanger un produit corrosif avec de l'eau, ajoutez lentement le corrosif à de l'eau froide, en petites quantités, et remuez fréquemment. Évitez de respirer les brouillards / vapeurs / aérosols / poussières. Ne mangez pas, ne buvez pas, ne fumez pas et n'utilisez pas de produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Laver soigneusement les zones affectées après la manipulation. Tenir à l'écart des matières incompatibles (voir section 10). Gardez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Conserver uniquement dans son emballage d'origine.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé à l'abri de la lumière directe du soleil et loin des voies de sortie. Conserver dans un récipient résistant à la corrosion avec une doublure intérieure résistante. Inspectez régulièrement les conteneurs et la zone de stockage pour détecter tout signe de fuite et de dommage. Conserver les conteneurs à une hauteur convenable pour la manipulation, si possible sous le niveau des yeux. Les étagères hautes augmentent le risque de chute de conteneurs, de blessures et d'exposition. Assurez-vous que l'équipement approprié de lutte contre l'incendie et de nettoyage des déversements est facilement disponible. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Protéger du gel et des dommages physiques. Conserver à l'écart de la chaleur, des flammes nues et d'autres sources d'ignition. Conserver séparément. Gardez le récipient hermétiquement fermé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir section 10).

Recommended storage temperature: 16 - 32°C (60 - 90°F)

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
Ontario	1,4-Diazabicyclooctane	280-57-9	8-Hour TWA: 4.6 mg/m ³ (1 ppm)

Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Informations sur les procédures de surveillance :

Non déterminé ou non disponible

Contrôles techniques appropriés :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2012

Page 6 sur 14

Date de révision :

01.30.2025

Rhino Extreme HP 11-50 Resin

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou de la manipulation du produit. Assurer une ventilation adéquate pour maintenir les concentrations de vapeur, de brouillards et de poussières en suspension dans l'air en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail, tout en respectant les normes nationales en vigueur (ou équivalentes).

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage :

Utiliser lunettes de protection ou lunettes de sécurité à écrans latéraux. Envisager d'utiliser un écran facial pour la protection contre les éclaboussures. Utiliser un équipement de protection des yeux qui a été testé et approuvé par les normes nationales en vigueur (ou équivalent).

Protection corporelle et cutanée :

Gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes aux normes appropriées. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Compte tenu des paramètres spécifiés par le fabricant de gants, vérifier lors de l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il convient de noter que le temps de protection des matières de gants peut être différent selon les fabricants de gants. Dans le cas de mélanges composés de plusieurs substances, le temps de protection des gants ne peut pas être estimé avec précision. Éviter tout contact cutané avec des gants usagés. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les gants usés et les vêtements contaminés. Une protection complète du corps doit être portée. L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être sélectionné en fonction de la tâche exécutée et des risques encourus, et doit être approuvé par un spécialiste avant la manipulation de ce produit. S'assurer que tous les équipements de protection individuelle sont approuvés par les normes nationales en vigueur (ou équivalentes).

Protection respiratoire :

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations dans l'air en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail ou à un niveau acceptable (si les limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur approuvé par les normes nationales reconnues (ou équivalent) doit être porté.

Mesures générales d'hygiène :

Lors de la manipulation de produits chimiques, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains après la manipulation, avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser. Effectuer l'entretien ménager de routine.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur) :	Liquide jaune
Odeur :	Léger odeur d'amine
Seuil d'odeur :	Non déterminé ou non disponible
Valeur pH :	10-11
Point de fusion / point de congélation :	Non déterminé ou non disponible
Point/intervalle d'ébullition :	>200 °C (>392 °F)
Point d'éclair :	>200 °C (>392 °F)
Taux d'évaporation :	négligeable
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non déterminé ou non disponible

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2012

Page 7 sur 14

Date de révision :

01.30.2025

Rhino Extreme HP 11-50 Resin

Limite d'explosion supérieure :	Non déterminé ou non disponible
Limite d'explosion inférieure :	Non déterminé ou non disponible
Pression de vapeur :	Non déterminé ou non disponible
Densité de vapeur :	Non déterminé ou non disponible
Densité :	Non déterminé ou non disponible
Densité relative :	1.00-1.05 @ 25°C (77°F)
Solubilités :	Non déterminé ou non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé ou non disponible
Température d'autoinflammation :	>250°C (482°F)
Température de décomposition :	Non déterminé ou non disponible
Viscosité dynamique :	300-400 cps @ 25°C (77°F)
Viscosité cinématique :	Non déterminé ou non disponible
Propriétés explosives	Non déterminé ou non disponible
Propriétés comburantes	Non déterminé ou non disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité :

Le produit ne subira pas de polymérisation dangereuse. Aucun effet corrosif sur le métal n'est prévu. Compte tenu de ses propriétés structurales, le produit n'est pas classé comme oxydant. Ne forme pas de gaz inflammables en présence d'eau.

Stabilité chimique :

Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées. Ce produit est hygroscopique; a contamination par l'humidité aura un effet négatif sur les performances du produit. Éviter tout contact involontaire avec les isocyanates; la réaction générera de la chaleur.

Possibilité de réactions dangereuses :

Des réactions dangereuses ne sont pas anticipées dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

Conditions à éviter :

Évitez la génération d'aérosols et de brouillards, de chaleur extrême, de flammes nues, de surfaces chaudes, d'étincelles, de sources d'inflammation et de matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles :

Agents oxydants forts. Eau, alcools, amines, bases, acides, cuivre, aluminium et alliages de zinc.

Produits de décomposition dangereux :

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être produit.

En cas d'incendie, la décomposition dépendent de la température, de l'apport d'air et de la présence d'autres matières. Peut inclure, sans s'y limiter, les oxydes de carbone et d'azote, les amines, le cyanure d'hydrogène, les molécules organiques de faible poids moléculaire, les oxydes d'aluminium.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Évaluation :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2012

Page 8 sur 14

Date de révision :

01.30.2025

Rhino Extreme HP 11-50 Resin

Nocif en cas d'ingestion.

Nocif en contact avec la peau.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Voie	Résultat
Poly(propylène glycol) bis (éther 2-aminopropylique)	orale	DL50 Rat : 2885,3 mg/kg
	dermique	DL50 Lapin : 2979,7 mg/kg
diéthylméthylbenzènediamine	orale	DL50 Rat : 738 mg/kg
	dermique	DL50 Lapin : 1100 mg/kg (ETA - Point de conversion basé sur le classement de danger)
	inhalation	CL50 Rat : >2,45 mg/L (1 heures [aérosol])
1,4-Diazabicyclooctane	orale	DL50 Rat : 700 mg/kg
	inhalation	LC50 Rat: >20.2 mg/L (1 hr [vapor])
	dermique	DL50 Lapin : >2000 mg/kg

Corrosion/irritation de la peau

Évaluation :

Provoque des brûlures sévères à la peau et des lésions oculaires.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Poly(propylène glycol) bis (éther 2-aminopropylique)	Provoque de graves brûlures cutanées.
Glyceryl poly(oxypropylene) Triamine	Provoque une irritation cutanée.
1,4-Diazabicyclooctane	Provoque une irritation cutanée.

Domages/irritations oculaires sévères

Évaluation :

Provoque de graves lésions oculaires.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Poly(propylène glycol) bis (éther 2-aminopropylique)	Provoque de graves lésions oculaires.
diéthylméthylbenzènediamine	Provoque de graves irritations oculaires
Glyceryl poly(oxypropylene) Triamine	Provoque de graves lésions oculaires.
1,4-Diazabicyclooctane	Provoque de graves lésions oculaires.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2012

Page 9 sur 14

Date de révision :

01.30.2025

Rhino Extreme HP 11-50 Resin

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Centre international de recherche sur le cancer (IARC)

Nom	Classification
Poly(propylène glycol) bis (éther 2-aminopropylique)	Sans objet
diéthylméthylbenzènediamine	Sans objet
Glyceryl poly(oxypropylene) Triamine	Sans objet
1,4-Diazabicyclooctane	Sans objet

Programme national de toxicologie (PNT) :

Nom	Classification
Poly(propylène glycol) bis (éther 2-aminopropylique)	Sans objet
diéthylméthylbenzènediamine	Sans objet
Glyceryl poly(oxypropylene) Triamine	Sans objet
1,4-Diazabicyclooctane	Sans objet

Mutagénicité cellulaire germinale

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité reproductrice

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

Évaluation :

Peut endommager les organes suite à une exposition prolongée ou répétée.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2012

Page 10 sur 14

Date de révision :

01.30.2025

Rhino Extreme HP 11-50 Resin

Nom	Résultat
diéthylméthylbenzènediamine	Provoque des dommages aux organes (pancréas, foie, reins) suite à une exposition répétée ou prolongée

Toxicité par aspiration

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables :

Aucune donnée disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Aucune donnée disponible.

Autres informations :

Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

Toxicité aiguë (court terme)

Évaluation :

Toxique pour la vie aquatique.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Poly(propylène glycol) bis (éther 2-aminopropylique)	Plantes aquatiques CE50 Pseudokirchneriella subcapitata : 15 mg/L (72 heures [taux de croissance])
	Aquatic Invertebrates EC50 Daphnia magna: 80 mg/L (48 hr [immobilization])
	Fish LC50 Oncorhynchus mykiss: >15 mg/L (96 hr)
diéthylméthylbenzènediamine	Poisson CL50 Leuciscus idus : 200 mg/L (48 heures)
	Invertébrés aquatiques CE50 Daphnia magna : 0,5 mg/L (48 heures)
	Plantes aquatiques CE50 Algues : 104 mg/L (72 heures)
1,4-Diazabicyclooctane	Aquatic Plants LC50 Pseudokirchneriella subcapitata: 110 mg/L (72 hr [biomass])
	Invertébrés aquatiques CE50 Daphnia magna : >100 mg/L (48 heures [mobilité])
	Poisson CL50 Cyprinus carpio : >100 mg/L (96 heures)
	Aquatic Plants EC50 Pseudokirchneriella subcapitata: 180 mg/L (72 hr [growth rate])

Toxicité chronique (à long terme)

Évaluation :

Toxique pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Persistance et dégradabilité

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2012

Page 11 sur 14

Date de révision :

01.30.2025

Rhino Extreme HP 11-50 Resin

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Poly(propylène glycol) bis (éther 2-aminopropylique)	The substance is not readily biodegradable. 0% degradation in water, measured by CO2 evolution, after 28 days.
diéthylméthylbenzènediamine	Dans les conditions d'essai, aucune biodégradation n'a été observée.
1,4-Diazabicyclooctane	The substance is not readily biodegradable (7% degradation after 28 days, measured by CO2 evolution).

Potentiel bioaccumulatif

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Poly(propylène glycol) bis (éther 2-aminopropylique)	The substance is not expected to bioaccumulate (BCF: 3.16 L/kg, basis, whole body w.w., aquatic specie: fish, QSAR substance data).
diéthylméthylbenzènediamine	Bioaccumulation ne devrait pas. BCF (espèces aquatiques) : 2,75
1,4-Diazabicyclooctane	Log Kow: -0.490
1,4-Diazabicyclooctane	BCF (aquatic species): 13

Mobilité dans le sol

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Poly(propylène glycol) bis (éther 2-aminopropylique)	The substance is mobile, therefore, there is low potential for adsorption to soil and sediment (Koc: 52.1 L/kg, QSAR substance data).
diéthylméthylbenzènediamine	La substance est modérément mobile dans le sol avec un potentiel modéré d'adsorption sur le sol et les sédiments. Koc à 20 ° C : 551
1,4-Diazabicyclooctane	Log Koc: 1.95

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données sur le produit :

Évaluation PBT : Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme PBT.

Évaluation vPvB : Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme vPvB.

Données sur la substance :

Évaluation PBT :

Poly(propylène glycol) bis (éther 2-aminopropylique)	Cette substance n'est pas persistante, bioaccumulative ni toxique (PBT).
diéthylméthylbenzènediamine	Cette substance n'est pas persistante, bioaccumulative ni toxique (PBT).

Évaluation vPvB :

Poly(propylène glycol) bis (éther 2-aminopropylique)	Cette substance n'est pas très persistante ni très bioaccumulative (vPvB).
diéthylméthylbenzènediamine	Cette substance n'est pas très persistante ni très bioaccumulative (vPvB).

Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2012

Page 12 sur 14

Date de révision :

01.30.2025

Rhino Extreme HP 11-50 Resin

Méthodes d'élimination :

La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Si le produit devient un déchet, il ne répond pas aux critères de déchets dangereux tels que définis dans 40 CFR 261, sous-parties C et D. NE pas rejeter dans le système d'égout. Les résidus de nettoyage des déversements peuvent être soumis aux exigences de stockage et d'élimination de la Loi sur la conservation et la récupération des ressources (RCRA). Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales via un éliminateur de déchets agréé.

Emballages contaminés :

Même après avoir été vidé, le contenant peut retenir des résidus. Les contenants doivent être complètement vidés et stockés en toute sécurité jusqu'à ce qu'ils soient correctement reconditionnés ou éliminés par un éliminateur de déchets agréé conformément à la réglementation gouvernementale. Ce matériel et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

N° UN	UN2735
Nom d'expédition approprié UN	Amines, liquide, corrosif, N.S.A. (contains Polyetheramines)
Classe(s) de danger UN pour le transport	8  
Groupe d'emballage	III
Risques environnementaux	Polluant maritime
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

N° UN	UN2735
Nom d'expédition approprié UN	Amines, liquide, corrosif, N.S.A. (contains Polyetheramines)
Classe(s) de danger UN pour le transport	8  
Groupe d'emballage	III
Risques environnementaux	Polluant maritime
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

N° UN	UN2735
Nom d'expédition approprié UN	Amines, liquide, corrosif, N.S.A. (contains Polyetheramines)
Classe(s) de danger UN pour le transport	8  

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2012

Page 13 sur 14

Date de révision :

01.30.2025

Rhino Extreme HP 11-50 Resin

Groupe d'emballage	III
Risques environnementaux	Polluant maritime
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	
Nom en vrac	Aucun(e)
Type de navire	Aucun(e)
Catégorie de pollution	Aucun(e)

SECTION 15 : Informations réglementaires

Réglementations du Canada

Liste intérieure des substances (DSL) :

9046-10-0	Poly(propylène glycol) bis (éther 2-aminopropylique)	Répertorié
68479-98-1	diéthylméthylbenzènediamine	Répertorié
64852-22-8	Glyceryl poly(oxypropylene) Triamine	Non répertorié
280-57-9	1,4-Diazabicyclooctane	Répertorié

Liste extérieure des substances (NDSL) :

9046-10-0	Poly(propylène glycol) bis (éther 2-aminopropylique)	Non répertorié
68479-98-1	diéthylméthylbenzènediamine	Non répertorié
64852-22-8	Glyceryl poly(oxypropylene) Triamine	Répertorié
280-57-9	1,4-Diazabicyclooctane	Non répertorié

Informations supplémentaires : Non déterminé

SECTION 16 : Informations supplémentaires

Sigles et abréviations : Aucun(e)

Avertissement :

Les données présentées dans cette fiche sont basées sur les informations fournies par les fournisseurs des matières premières et des produits chimiques utilisés dans la fabrication du produit susmentionné. Rhino

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2012

Page 14 sur 14

Date de révision :

01.30.2025

Rhino Extreme HP 11-50 Resin

Linings Corporation ne donne aucune garantie quant à l'exactitude des informations fournies par ses fournisseurs et décline toute responsabilité quant à leur fiabilité. Section 14 (Informations relatives au transport) : Ces informations en Section 14 ne sont pas destinées à transmettre toutes les exigences/informations réglementaires ou opérationnelles spécifiques relatives à ce produit. Les classifications de transport peuvent varier selon le volume des contenants et peuvent être influencées par les variations régionales ou nationales des réglementations. Des informations supplémentaires sur le système de transport peuvent être obtenues auprès d'un représentant autorisé des ventes ou du service à la clientèle. Il est de la responsabilité de l'organisation de transport de suivre toutes les lois, réglementations et règles applicables relatives au transport du matériel. Avis de non-responsabilité de Sections 11/12 (Toxicité / Écotoxicité) : Ce produit n'a pas été testé en lui-même. Les informations fournies sont basées sur des données relatives aux composants et sur la toxicologie de produits similaires.

Date de préparation initiale : 03.02.2012

Date de révision : 01.30.2025

Notes de révision :

Date de révision	Remarques
2012-03-02	
2012-08-09	Évaluation interne
2013-04-02	Évaluation interne
2014-04-02	Évaluation interne
2014-09-03	Évaluation interne
2018-09-11	Évaluation interne
2021-07-15	Évaluation interne
2023-09-28	Évaluation interne
2025-01-30	Canadian Jurisdiction Request

Fin de la fiche de données de sécurité